



# PROCES-VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU JEUDI 20 JUILLET 2023

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 20 juillet à 19h heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

#### **Étaient présents :**

**Membres élus** M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux.

**Personnel administratif** : M Vincent VILLE et Mme Céline FAURE.

#### **Absents excusés avec remise de pouvoir :**

M Joseph BUGNAZET qui a donné pouvoir à M André MOLLE  
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Frédéric GIRODET  
M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER  
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY

#### **Absents excusés sans pouvoir**

M Benjamin FOULTIER

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

---

## **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 JUIN 2023**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 09 juin 2023.

## **2) DECISIONS PRISES EN APPLICATION ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Décision du maire n° 2023-007** : Portant sur l'adoption du devis présenté par la SAS GRANIMOND en vue de la fourniture et de la pose d'un columbarium avec l'aménagement d'un espace de dispersion des cendres pour les cimetières de Saint Just et de Malmont. Acceptation du devis n°43723 établis par la SAS GRANIMOND pour un montant de 24 591.00 € HT, déduction faite d'une remise de 1 015.00 € HT.

**Décision du maire n° 2023-008** : Portant sur la souscription d'un avenant n°1 avec la SARL MALIA TP DEMOLITIONS PUGNIERE ET FILS en vue de confirmer les modalités de calcul de la révision des prix et de supprimer la discordance entre les articles 3.2 (caractère des prix) et 3.7.4 (modalités de révision des prix révisables) du CCAP.

De modifier les articles 3.2 (caractère des prix) et 3.7.4 (modalités de révision des prix révisables) du CCAP

**Décision du maire n° 2023-009** : Portant sur la souscription d'un avenant n°1 au lot n°2 (terrassements et revêtements de surface) du marché relatif à l'aménagement du centre-bourg secteur nord (rue nationale et rue du nord) avec la SARL BROC TRAVAUX ROUTIERS.

D'accepter l'avenant n°1, qui a pour objet :

- L'intégration de certaines prestations qui ont été modifiées ou rajoutées, en cours de travaux et qui engendrent une plus-value : mise en œuvre de résine pépite couleur miel, tranchées réseau éclairage, clous podotactiles en inox, panneaux et barrières amovibles,
- L'introduction des prix unitaires qui se traduisent par une plus-value



- La prise en compte de quantités réalisées sur certaines prestations inférieures à celles prévues initialement et qui permettent de constater une moins-value,

De prendre acte de l'écart introduit par l'avenant n°1 qui représente une augmentation de 1.21 %. D'approuver la souscription de l'avenant n°1 qui se traduit par une plus-value de 3 232.20 € HT et d'accepter le nouveau montant du marché, après intégration de l'avenant n°1, qui s'élève à la somme de 271 229.80 € HT.

### **3) PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG PAR B INGENIERIE**

Monsieur le Maire indique que l'aménagement du centre bourg est un projet à l'étude depuis 2020 pour un montant estimé à 634 000€ HT. Une demande de financement auprès du FEDER à hauteur de 60% est en cours, la commune se réserve la possibilité de solliciter d'autres aides si nécessaire. La commission travaux bâtiments et voirie a émis un avis favorable au projet présenté ce soir par B.Ingénérierie et M Verney-Caron. Le projet met en avant l'opportunité de végétalisation de toute la zone ainsi que la perméabilisation et définis mieux les espaces entre piétons et automobilistes.

Le conseil municipal, **PREND ACTE** de la présentation.

### **4) AFFAIRES FINANCIERES**

- **Avenant au contrat de restauration scolaire**

Suite aux négociation la société API propose de modérer cette augmentation en la limitant à 4%. Le contrat de prestation de service ne prévoyant pas la possibilité d'encadrer ou de négocier cette révision, un avenant est nécessaire pour pouvoir appliquer les 4% d'augmentation et non les 7,6% prévus initialement. Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant venant et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant en question

- **Tarifs restaurant scolaire**

Monsieur le Maire propose d'effectuer une augmentation des tarifs du repas au restaurant scolaire prenant en compte uniquement l'augmentation du nouveau prix de repas facturé par la société API, les nouveaux tarifs proposés sont donc les suivants :

- Maternelle et primaire 4,40 €
- PAI 1,70 €
- Surfacturation de 7,20€
- Adulte de 8,30€
- Enfant extérieur à la commune 5,70€
- Crèche 2,80 €

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'augmentation des nouveaux tarifs applicables au 1er septembre 2023

- **Convention de participation à la pose d'un poteau d'incendie avec la commune de St Romain les Atheux**

La commune de Saint-Just-Malmont va procéder à la pose d'un poteau incendie proche du village de l'Aubépine afin d'améliorer sa défense incendie. Cette pose se fait en partenariat avec le Syndicat des Eaux de la Semène. Le lieu d'implantation se situant à proximité de la limite avec la commune de Saint-Romain les Atheux cette dernière peut se trouver également intéressée par une borne incendie unique sur son secteur pouvant sécuriser plusieurs hameaux. Il apparaît donc nécessaire de conventionner afin de fixer les participations de chacun sur les travaux concernés. La proposition faite consiste à fixer la participation de chacun à 50% des dépenses. Après présentation de la convention avec la commune de Saint-Romain-les-Atheux il demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, **ADOpte** à l'unanimité la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

*Il est 20h00, Monsieur Benjamin FOULTIER, conseiller municipal, rejoint le conseil.*

- **Tarifs déneigement saison 2023-2024**

Monsieur le Maire expose que suite aux engagements qui avaient été pris, le tarif des heures rémunérées aux prestataires privés effectuant des interventions de déneigement et salage pour la collectivité doivent être mis à

jour. L'heure de déneigement passe de 62€ à 67€, ce forfait incluant la prestation de salage, afin de tenir compte de l'inflation et de l'augmentation des coûts de fourniture du carburant et des frais de maintenance.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'application des nouveaux tarifs dès la saison hivernal 2023-2024

## **5) COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE SEMENE**

- **Rapport d'activités CCLS 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le Rapport d'Activité 2022 de la Communauté de Communes « Loire Semène » doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal et précise qu'il est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Loire Semène à la rubrique « la Communauté » onglet « Rapport d'activités ». Puis il dresse une synthèse de ce rapport qui retrace notamment les faits marquants de l'année 2022.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes « Loire-Semène » et **CHARGE** Madame Odile PRADIER, 1ère adjointe, de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la CC Loire Semène.

## **6) PERSONNEL COMMUNAL**

- **Création de Postes :**

- Technicien principal 1ère classe

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la création d'un poste pour avancement de grade au 1er septembre 2023 de technicien principal 1ère classe, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de procéder à la création du poste pour avancement de grade et d'effectuer la modification du tableau des effectifs en conséquence et **D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget.

- Rédacteur principal de 2ème classe

Monsieur le Maire indique qu'un agent est inscrit sur la liste d'aptitude de catégorie B pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe avec examen professionnel. Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité de **CREER** à compter du 1er septembre 2023 un emploi au grade de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet. De **SUPPRIMER** le poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2023. De **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer la déclaration de création d'emploi et de **NOMMER** à compter du 1er septembre 2023 l'agent sur ce poste. De **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs et **d'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget.

- Adjoint technique (école) 26h

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité de **CREER** un poste d'adjoint technique pour occuper les missions suivantes : agent territorial spécialisé des écoles maternelles, garderie, entretien des locaux de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré minimum 361 et l'indice maximum 382, à raison de 26 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2023. De **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs et **D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget.

- Adjoint technique (école) 28h

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité de **CREER** un poste d'adjoint technique pour occuper les missions suivantes : agent territorial spécialisé des écoles maternelles, garderie, encadrement des enfants au cours du repas, entretien des locaux de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré minimum 361 et l'indice maximum 382, à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2023. De **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs et **D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget.

- Adjoint technique (école) 30h

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité de **CREER** un poste d'adjoint technique pour occuper les missions suivantes : agent territorial spécialisé des écoles maternelles, entretien des locaux de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré minimum 361 et l'indice maximum 382, à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2023. De **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs et **D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget.

## **7) GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE LOIRE**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel, la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés. **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune. **PREND** acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat. **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Just-Malmont, et ce sans distinction de procédures. **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur. **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget. **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Saint-Just-Malmont.

## **8) PROJET D'INTEGRATION AU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT**

Le Parc Naturel Régional du Pilat a engagé une révision de son projet de territoire dans le cadre de sa nouvelle charte 2026-2041. Cette révision peut permettre à la commune de Saint-Just-Malmont d'intégrer le périmètre du parc. De nombreux temps d'échange et groupes de travail se sont déroulés depuis 2021. Il ressort de ces temps de concertation que d'une part toute la commune n'est pas concernée par cette possible intégration puisque seule la partie Nord Est est éligible, et que d'autre part de nombreuses contraintes seraient liées au fait de faire partie du PNR du Pilat notamment en termes d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'agriculture... et ce malgré la notoriété qu'apporterait le Parc dans des domaines comme le tourisme, le patrimoine, l'environnement... Monsieur le Maire indique également que le PETR de la Jeune Loire exerce des missions similaires au Parc pour notre communauté de communes comme le PCAET, le PAT, le SCOT ..., ce qui ferait doublon. A l'analyse de la balance « bénéfice/risque ». Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité de pas intégrer le PNR du Pilat.

## **9) COMPTE RENDU REUNIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INSTANCES COMMUNAUTAIRES**

**Adjointe à la Communication et au Numérique, Madame Dominique COLOMB :**

- Lettre d'info n°10 en cours pour une diffusion fin septembre
- Projet de refonte du site internet
- Compte rendu du dernier CA de Musical'S
- Illiwap avec 2705 abonnés

**Conseillère Municipale Déléguée jeunesse et liens intergénérationnels, Madame Pamela MARODON :**

- Jeunesse : inauguration de la cabane à livres le 14/07
- Intergénérationnel : le CMJ ira le 09/09 proposer des chants et un dessin collectif à l'EHPAD de St Just
- La Brasserie Beauseigne et le boucher ouvriront après la fin de leurs travaux respectifs
- « Ma petite brocante » a ouvert
- La kinésithérapeute devrait partir sur Saint Victor Malescours

**Adjointe aux affaires scolaires et restaurant scolaire, Madame Christine BONNEFOY :**

- Les inscriptions aux transports scolaires sont terminées
- Renouvellement du contrat avec l'entreprise Nourrisson, ajout de l'entretien de WC public
- 26 602 repas servis au restaurant scolaires en 2022-2023, soit 474 de plus que l'année scolaire précédente

- 8 camps d'été pour les 3 :13 ans, soit 204 enfants
- Centre de loisirs de St Just compte 70 enfants de plus en moyenne que l'année précédente
- Ouverture de l'espace ludique à Aurec sur Loire

Madame Christine BONNEFOY souhaite vivement remercier Madame Martine PANEL pour ces années passées à l'école de Malmont.

**Conseiller Municipal Délégué à la sécurité et vidéoprotection, Monsieur Denis SALANON :**

- Sécurité urbaine : 2 dégradations aux WC public et aux alentours du G1
- Sécurité incendie : Création d'un poteau incendie vers l'Aubépine

**Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :**

- Merci aux associations qui se relaient pour animer le marché
- Grand succès le 23/6 de la fête de la musique
- 25/6 bénédiction de l'oratoire aux Petites Fraches
- Opération sous les étoiles à Aurec sur Loire
- 24/7 à 21h Interfolk avec un groupe de la République Tchèque
- Vogue et corso du 1 au 3/9
- La banque alimentaire a pris le relais des restos du cœur pendant les vacances
- MFS : 1154 accompagnements en 2022, 1043 sur le premier semestre 2023
- APC : 6683 demandes en 2022, 4008 sur le premier semestre 2023

**Adjointe aux finances et personnel communal, Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN :**

- Départ en retraite du comptable en avril 2024
- Recrutement en cours au service technique

**Adjoint aux bâtiments et équipements publics, éclairage public et économies d'énergies, Monsieur André MOLLE:**

- Démolition de friche Cheynet en cours avec une réception des travaux prévue en août
- Création d'un cahier des charges pour la nouvelle maison des seniors
- Maison de santé : R+1 équipée en, le 2<sup>ème</sup> cabinet dentaire qui reste en attente, problèmes récurrents des chauffe-eaux électriques qui ne fonctionnent pas
- Enfouissements route de Jonzieux, 1<sup>ère</sup> tranche en octobre
- Mairie : scénario retenu sans extension de la salle du conseil, pas d'amiante dans les murs, en septembre APD et chiffrage

**Adjoint au sport et aux associations, Monsieur Jean FERNANDES :**

- Grand succès du forum des associations le 3/7
- AG des différentes associations d'où ressort un besoin de plus en plus de créneaux difficilement gérables surtout lors des travaux de Mairie. En septembre de nouveaux plannings seront mis en place pour anticiper la gestion des travaux
- Retour des dates de manifestations des associations en juillet
- Prochaine commission en septembre

**Adjoint l'urbanisme, Monsieur Alain MONDON :**

- Prochaine commission en août

## **10) QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

**Monsieur Frédéric GIRODET, Maire :**

- La kinésithérapeute doit s’installer à Saint Victor Malescours, information apprise par voie de presse
- Très bonne organisation des « Vieilles calandres »
- Félicitations pour l’organisation de la fête de la musique
- Maison de santé : dossier d’urbanisme en cours pour l’aménagement du R+1
- Programme voirie : réception des travaux
- Services techniques : 2 agents en arrêt maladie, 2 jeunes en renfort sur l’été

**Il est 21H15, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal et se joint aux élus pour souhaiter à tous de bonnes vacances.**

**Le Maire,  
F. GIRODET**

**La secrétaire de séance  
Mme Mélanie PICHON**